IGKDF

INSTITUT DE GOJURYU KENKYUKAI DE FRANCE

Association de la loi de 1901 apparue au J.O n° 0053; SIRET n°754 023 521 00018; Affiliée à la FFKDA sous le n°0920704, Affiliée à l'OGK Kenkyukai de Taira Masaji Sensei Siège social : 19, rue auguste comte, 92170 VANVES; www.igkdf-vanves.fr; contact@jqkdf-vanves.fr

À l'attention des membres de l'IGKDF

Vanves, le 20 novembre 2024

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association, qui se tiendra :

Le mardi 17 décembre 2024 à 19h30 À l'espace Giner – 110 avenue Victor Hugo, 92170 Vanves

Cette Assemblée Générale sera l'occasion de faire le bilan de la saison écoulée, de voter les orientations budgétaires pour la saison à venir et d'élire les membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Rapport moral du Président
- 2. Rapport financier et approbation du rapport financier
- 3. Vote du budget 2024-2025
- 4. Rapport d'activité du Directeur Technique
- 5. Élection du Conseil d'Administration (5 membres à élire)
- 6. Présentation du calendrier prévisionnel 2025
- 7. Questions Réponses (questions diverses à faire parvenir au plus tard 5 jours avant l'AGO)

Modalités de participation aux élections

Les candidatures au Conseil d'Administration doivent nous parvenir au plus tard le **12 décembre 2024** (soit 5 jours avant l'AGO) :

- Par lettre recommandée au siège de l'association : 19 rue Auguste comte, 92170 Vanves
- Par e-mail à l'adresse : contact@igkdf-vanves.fr
- Ou remise en mains propres à un membre du Bureau

Conformément à l'article 11 de nos statuts, peuvent se présenter et voter :

- Les membres majeurs ayant au minimum un an d'ancienneté dans l'association.
- Les mineurs âgés de 16 ans révolus, sous réserve d'avoir présenté une autorisation parentale ou tutoriale écrite, et ayant au minimum un an d'ancienneté dans l'association.
- Les mineurs de moins de 16 ans révolus, impérativement représentés par une personne physique majeure, détentrice de l'autorité parentale ou tutoriale, et ayant au minimum deux ans d'ancienneté dans l'association.

Les membres qui ne pourront être présents physiquement peuvent se faire représenter en transmettant un **pouvoir écrit dûment rempli et signé** (modèle ci-après ou disponible à cette adresse : www.igkdf-vanves.fr/pouvoir-ago/).

Votre participation, en personne ou via un pouvoir, est essentielle pour garantir le bon déroulement de cette Assemblée Générale et le fonctionnement démocratique de notre association.

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Bureau

INSTITUT DE GOJURYU KENKYUKAI DE FRANCE
Association de la loi de 1901 apparue au J.O n° 0053; SIRET n°754 023 521 00018;
Affiliée à la FFKDA sous le n°0920704, Affiliée à l'OGK Kenkyukai de Taira Masaji Sensei
Siège social : 19, rue auguste comte, 92170 VANVES;
www.igkdf-vanves.fr; contact@igkdf-vanves.fr



POUVOIR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024

Je soussigné(
Section : Mineur(e) : O		(préciser la section d'appartenance dans l'association)
Si mineur(e) Nom et prénd		
•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Assemblée Générale Ordinaire de l'association IGKDF, prévue espace Giner – 110 avenue Victor Hugo, 92170 Vanves,
Je déclare ch	oisir l'une des options suiv	vantes (cocher la case correspondante) :
me représent		sis de donner pouvoir à l'un des membres du bureau pour et des votes inscrits à l'ordre du jour. I choisi :
 □ Prés 	sidente : Verosoa A.R.	
 □ Trés 	sorière : Cynthia Randrian	nialison
• □ Seci	rétaire général : François '	Tanniou
	i pas présent(e) et je choi om du membre désigné :	sis de donner pouvoir à :
je certifie que	-	par l'article 11 des statuts de l'association (cf . Convocation), plit les conditions pour voter et me représenter lors des dre du jour.
En foi de quo	i, je signe le présent pouvo	pir.
	Fait à	, le /
	Signature du mandant	
	(Précédée de la mention	manuscrite "Bon pour pouvoir")